# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET** |
| **Excusé(e)s** : | **Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN** |
| **Absent(e)s** : | |
| **Secrétaire** : | **Sandrine CLAVIERES** |

*A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint*

---

**Rapport N° 19**

# SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

---

***Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL ne prend part ni au débat, ni au vote.***

**Association des Paralysés de France**

L'Association des Paralysés de France est une association qui a pour objectif de soutenir et accompagner des personnes en situation de handicap moteur ou sans troubles associés.
Crée le 26 avril 1933 à Paris, l'APF est reconnue d'utilité publique.

La section départementale compte 120 bénévoles dont 108 Clermontois, et 6 salariés.
Elle dénombre 254 adhérents dont 75 Clermontois.
Elle signale que les usagers de ses services ne sont pas nécessairement adhérents.

Une subvention de 840 euros a été accordée par la Ville en 2006.

L'APF a reçu une subvention exceptionnelle de 4 388 euros en 2007 pour l'organisation d'une action « course nationale de voitures à pédales » à destination des personnes valides et non valides. A cette occasion le Conseil Général a versée la somme de 2000 euros.

Cette année, l'association demande 1500 euros.
Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer la somme de 900 euros à cette association.

**Association départementale des conjoints survivants**

L'Association départementale des Conjoints Survivants du Puy de Dôme, créée en 1957, a pour objet de regrouper les veuves et veufs afin de leur apporter un soutien moral, des informations, une aide dans les démarches administratives.

Elle compte 177 adhérents dont 125 clermontois.

Il est à noter que l'ADCS a perçu des subventions du Conseil Général, de différentes communes, de l'UDAF, de l'AVA (990 euros au total), et bénéficie d'une mise à disposition de locaux de la Ville.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 500 euros.
Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer la somme de 460 euros à cette association.

**Collectif Restos du Cœur – Secours Populaire – Secours Catholique**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, ce collectif a décidé de s'associer pour permettre l'accès à 1500 personnes (enfants et parents) à un spectacle de Noël, intitulé « Aladin » le 10 décembre prochain au Zénith.

D'autres collectivités comme le Conseil Général et le Conseil Régional sont sollicitées à hauteur de 5000 euros.

Le coût global de cette opération s'élève à 22 500 euros dont 7500 euros pris en charge par les 3 associations.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer la somme de 2000 euros à titre exceptionnel.

## DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,